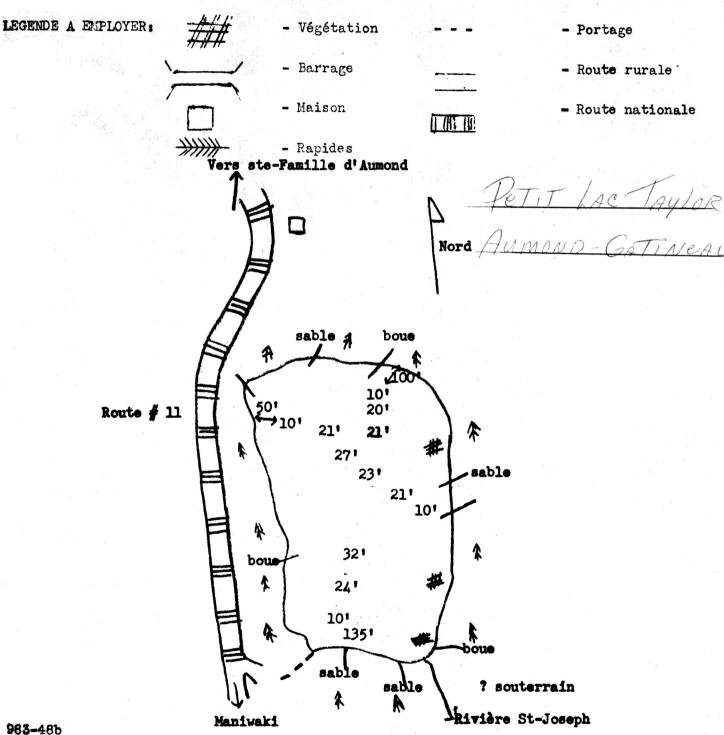
Espase réservé au dessin décrivant le lac, la profondeur, la végétation aquatique, les ruisseaux, les barrages, les maisons et les routes nationales et ruralos.



Signature de l'inspecteur. Gilles Laurin Antoine Lepage

Date de l'inspection. 2 août 1950.

205